

## PLAN DE RELANCE HORECA

Le Conseil communal en séance le 21 décembre 2020 a décidé d'octroyer une aide financière au secteur Horeca de Viroinval ayant répondu positivement au plan de relance de la Commune de Viroinval

### 17 établissements concernés:

- **Nismes** : Chez Akim - Eric Patigny - La Bonne Auberge - La Vieille Forge - Le Melrose - Le Sicilia - Route 66
- **Oignies** : Chez Caro - Le K d'Or
- **Olloy** : Chez Raoul - Les Quat' Voyes
- **Treignes** : CFV3V (caféteria) - Espace Arthur Masson (caféteria) - Le Montjoie
- **Vierves** : Café de la Place Chez Jeanot - Le Nuton Pub - Le Petit Mesnil

### 80 bons d'achat par établissement sont proposés à la vente au citoyen:

Chaque bon d'une valeur de 20€ est en vente au prix de 10€ :

· chaque citoyen participant\* bénéficie d'un avantage de 10€ sur la valeur du bon

· chaque établissement bénéficie d'une aide financière de 20€ par bon vendu, 10€ étant pris en charge par l'Administration Communale de Viroinval

\* 1 bon par membre d'une même famille, âgé de plus de 17 ans (bon nominatif et numéroté)

### Intéressé ?

Rendez-vous à l'Administration Communale de Viroinval. Service Affaires Générales, Parc communal - 5670 NISMES, **sur rendez-vous**, pendant les heures d'ouverture du Centre administratif, dans le respect des règles sanitaires, **munis de votre carte d'identité**.

**Aucune réservation ne sera faite par téléphone, ni en l'absence de présentation de la carte d'identité.**

### Prise de rendez-vous et renseignements :

Nathalie MATHYS - 060/31.01.74 - [nathalie.mathys@viroinval.be](mailto:nathalie.mathys@viroinval.be)

Caroline MAGAIN - 060/31.01.76 - [caroline.magain@viroinval.be](mailto:caroline.magain@viroinval.be)

## AVIS AUX ASSOCIATIONS, GROUPEMENTS ET CLUBS DE VIROINVAL - ANNUAIRE INTERNET

Un nouveau site internet est en cours de création et verra le jour courant du mois de juin 2021. Une rubrique annuaire y sera consacrée, **afin de mettre en avant, notamment, le monde associatif de Viroinval**.

Dès lors, **un espace vous y est réservé**. Si vous souhaitez y apparaître, nous vous demandons de bien vouloir nous le confirmer par le biais de l'établissement du formulaire de déclaration et de renseignements disponible sur le site internet [www.viroinval.be](http://www.viroinval.be)

**Un problème lié à la collecte de vos déchets ménagers, organiques, PMC ou cartons ? Rendez-vous sur le site du BEP Environnement qui se fera un plaisir de vous informer :**

<https://www.bep-environnement.be/reclamations/>



## CÉRÉMONIE DE LA MÉMOIRE ET DE LA CITOYENNETÉ

08 MAI 2021

DEVOIR DE MÉMOIRE

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire COVID19 et en application des dernières recommandations émises par le Gouvernement, nous vous informons que les Autorités communales ont pris la décision de limiter les activités mémorielles du 08 mai à leur strict minimum, soit :

• Dépôt des gerbes aux Monuments aux Morts de l'entité dans la matinée du samedi 08 mai 2021 par « Lilas-Musique » de Nismes

• Hommage aux Monuments aux Morts de chaque village par les enseignants et les élèves (tous réseaux confondus) : dans le courant de la semaine du 10 mai 2021, à leur meilleure convenance, dans le respect des mesures sanitaires imposées.

**Nous les en remercions bien vivement.**

**En cette période si particulière, prenons bien soin de nous, des autres et de nos proches**

## VENTE D'HERBE SUR PIED CROISSANT 2021 (1ÈRE COUPE + REGAIN) JUSQU'AU 30/09/2021

**Lot 1** : Terrains situés au lotissement Bois Banné à Oignies (+/- 13,9 HA)

**Lot 2** : Terrain situé à côté du terrain de football de Treignes et cadastré Son B 122 B (pie) (+/- 0,17 HA)

**Attention** : Les soumissionnaires doivent savoir que la superficie est susceptible d'être diminuée en cas de vente de lots du lotissement Bois Banné.

Les soumissions seront envoyées par pli recommandé à la poste, à Monsieur le Bourgmestre de la Commune de VIROINVAL **pour le 30 avril 2021 à 12 heures au plus tard** avec la mention sur l'enveloppe « Vente d'herbe sur pied 2021 » ou déposées de la main à la main, avant l'ouverture de la séance d'adjudication au service Finances et Régie (1er Etage du Centre Administratif à NISMES).

Les soumissionnaires pourront remettre une offre pour un seul lot ou pour l'ensemble.

En cas d'offre égale, il sera procédé au tirage au sort à la même séance. Le paiement se fera avant l'enlèvement de la première récolte sur présentation d'une facture.

Il sera interdit d'enlever la première récolte en cas de non-paiement.

**RAMASSAGE DES PMC SUR TOUTE L'ENTITÉ:**

**LES 27 AVRIL, 11 & 25 MAI 2021**

N° 1246 - AVRIL 2021

## CPAS DE VIROINVAL

Le CPAS de Viroinval vous informe qu'il reste à votre disposition en cette période de crise COVID-19

### PERMANENCES:

Tous les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30 ( Parc Communal, 2 à 5670 NISMES)

**Le port du masque est obligatoire et une seule personne de préférence sera accueillie pour effectuer la demande.**

Pour toutes les personnes (indépendants, salariés en chômage Covid, étudiants,...) des aides spécifiques sont proposées via une enquête sociale :

- bons alimentaires;
- aides au paiement des factures impayées;
- aides pour vos factures d'énergie;
- aides pour les personnes avec un compte à budget;
- aides au soutien numérique pour favoriser les démarches en ligne, le soutien scolaire et les contacts sociaux ;
- aides psychosociales;
- aides en matière de santé;
- aides pour le soutien psychologique;
- aides particulières aux étudiants;
- aides diverses;

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter les services du CPAS par téléphone via le 060/31.24.90 ou via courriel [delphine.preumont@cpas-viroinval.be](mailto:delphine.preumont@cpas-viroinval.be)

### ALLOCATIONS DE CHAUFFAGE :

1. Vous vous chauffez au mazout de chauffage en vrac ou à la pompe, au gaz propane en vrac ou au pétrole lampant ;
2. Et, vous vous trouvez dans une des situations suivantes :
  - Soit vous êtes « B.I.M. » (intervention majorée de l'assurance maladie invalidité), ainsi que tous les membres de votre ménage ;
  - Soit vos revenus annuels bruts imposables pour l'ensemble de votre ménage ne dépassent pas 19.566,25 €, augmentés de 3.622,24 € par personne à charge ;
  - Soit vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes sous certaines conditions (telles que prise en charge des frais de chauffage avec votre viatique, ...).

La demande pour être valide doit comporter la facture de mazout ou de gaz ou vos tickets de mazout ou de pétrole stipulant le prix au litre, la copie recto verso de votre carte d'identité, votre numéro de compte en banque et votre numéro de téléphone.

A noter que pour les personnes « B.I.M. », aucun autre document n'est nécessaire. Dans les autres cas, veuillez fournir la preuve de votre situation financière et, plus particulièrement, des revenus annuels pour l'ensemble du ménage. Pour les tickets pétrole ou mazout, l'original est indispensable .

La demande est à introduire au plus tard dans les 60 jours de la livraison.

En cette période particulière, le CPAS privilégie les demandes soit par courriel [delphine.preumont@cpas-viroinval.be](mailto:delphine.preumont@cpas-viroinval.be) soit par courrier (CPAS de Viroinval - Parc Communal 2 à 5670 Nismes) soit déposées dans la boîte aux lettres installée à l'entrée de l'Administration Communale.

### RECHARGEMENTS COMPTEURS A BUDGET – COVID-19

La borne au CPAS de Viroinval est accessible tous les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h à 16h.

**Le port du masque est indispensable ainsi que la désinfection des mains à l'entrée.**



## CANISITES ET DISTRIBUTEURS DE SACS À VIROINVAL

Comme tout le monde le sait, à Viroinval, une propreté insuffisante liée à vos chiens dans la zone urbanisée ainsi que dans les parcs et dans les cimetières peut mener à des amendes de 40 à 350 euros. Il est en effet interdit aux propriétaires de chiens et à toute personne ayant ceux-ci sous leur garde, de les laisser souiller de leurs déjections ou de leurs urines les façades, trottoirs, soubassements ou seuils d'immeubles longeant la voie publique, les pelouses et chemins aménagés à l'intérieur des parcs et places publiques, les mobiliers urbains ou privés ainsi que les véhicules de quelque type qu'ils soient. Toute personne, propriétaire d'un chien ou ayant celui-ci sous sa garde, est tenue, en cas de déjections de l'animal, de ramasser celles-ci en les plaçant dans le sac récolteur et de nettoyer l'endroit souillé sur le champ.

**Des espaces sanitaires et des distributeur de sachets récolteurs sont spécialement aménagés pour les chiens aux endroits suivants :**

### Canisites:

Dans le parc de Nismes, près du kiosque, entre la passerelle de l'ancienne piscine et les anciens WC, au pont des Huit Dindons, sur le chemin vers le cimetière et à l'entrée du parc coté parking motor-home.

### Distributeurs de sacs :

Nismes - Place Châtillon

Olloy – Près du parking de l'église

Vierves – A l'entrée parc côté place

Mazée - Place du Bucq Oignies – Près de l'église

**N'hésitez pas à nous contacter si les distributeurs sont vides.**

## CIMETIÈRES DE VIROINVAL - INFORMATION

Lors de vos visites dans les différents cimetières, pourriez-vous être attentifs au respect des consignes suivantes :

- Ne pas utiliser l'eau mise à votre disposition à d'autres fins que l'entretien du cimetière.
- Seuls les déchets provenant du cimetière sont à déposer dans le bac se trouvant aux abords de celui-ci.
- Veiller à la fermeture correcte des portes lors de votre départ, et ce afin d'éviter l'intrusion d'animaux.

Nous vous rappelons également que les cimetières sont ouverts au public tous les jours (jours fériés inclus) du lever au coucher du soleil.

**MERCI de respecter nos défunts.**

**MOBILESEM**  
**0800 / 15 230**  
Numéro gratuit  
VOTRE PARTENAIRE MOBILITÉ ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE  
BESOIN DE VOUS DÉPLACER ?  
MOBILESEM PEUT VOUS AIDER  
MOBILESEM RECHERCHE DES CHAUFFEURS VOLONTAIRES